

Offre ferme d'achat d'un bien immobilier

Je soussigné/e :

Etat civil :

Domicilié/e à :

Téléphone : E-mail :

Ci-après dénommé « l'acquéreur » ;

Soumet par la présente une offre ferme et irrévocable d'achat pour le bien immobilier suivant

Type de bien :

Adresse du bien :

Prix de vente demandé :

Offre pour l'achat de ce bien : €

Prix de l'offre en lettres : € payables à la réalisation de l'acte authentique aux conditions usuelles prévues à ces actes par le Notaire de l'arrondissement.

Les acquéreurs s'engagent à verser pour le compromis une garantie de € sur le compte de l'étude de leur notaire.

Le Notaire choisi par les acquéreurs est Maître.....

La présente promesse d'achat engage les soussignés après acceptation de la présente par les propriétaires, à signer un compromis de vente endéans les 10 jours. Les acquéreurs reconnaissent avoir reçu les renseignements urbanistiques. En cas d'infraction(s) constatée(s) ou non, l'acquéreur fera son affaire personnelle pour la/les régularisée(s). Le bien est vendu et délivré en état à rénover. Sa destination n'est pas d'être habité/utilisé comme tel mais de recevoir des travaux que son état apparent et connu de l'acquéreur rend inéluctables.

L'acquéreur participera dans les frais de géomètre et de l'acte de base à concurrence de 4,5€ par quotité. Il participera également dans les frais d'assurance et d'électricité des communs en fonction de ces quotités.

La présente est signée sous la condition suspensive que l'acquéreur obtienne un prêt hypothécaire d'un montant de euros au taux normal du marché. L'acquéreur s'engage à faire toutes les démarches pour obtenir ce prêt. Si le prêt est refusé, l'acquéreur devra en informer le vendeur, par lettre recommandée postée dans un délai de 30 jours, à partir de la date de signature de la présente offre. A défaut de cette information, le prêt sera considéré comme refusé à l'expiration de ce délai, et la vente sera donc annulée. L'acte authentique sera signé endéans les deux mois, à partir de la signature du compromis.

Le vendeur pourra exiger la preuve du refus invoqué. (La preuve de deux refus sera exigée, le refus devra venir via une attestation officielle du siège de l'organisme de crédit. Un email ou une attestation de l'agence bancaire ou du courtier crédit ne sera pas valable). En cas de refus, la garantie sera remboursée à l'acquéreur, ce que le vendeur reconnaît et accepte. Dans le cas où malgré l'acceptation du prêt demandé l'acquéreur se désistait pour l'achat du bien, la garantie versée sera perdue pour l'acquéreur et ce, sans aucun recours d'aucune sorte.

Clauses particulières :

.....
.....
.....
.....
.....

Cette offre reste valable jusqu'au
Chaque partie reconnaît être en possession de son exemplaire

Signature de l'acquéreur

Signatures à faire précéder par la mention « lu et approuvé » ainsi que le nom et le prénom

Signature du vendeur

Fait à Bruxelles, le

Contresigné à Bruxelles, le.....

Les données personnelles confiées dans la présente offre le sont dans le respect du R.G.P.D et des obligations légales. Les données communiquées le sont en vue de présenter une proposition complète au vendeur afin qu'il puisse apprécier votre offre. En cas d'acceptation, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la vente (certificateur PEB, Notaire(s),...). Dans l'éventualité où ladite offre ne serait pas retenue par le propriétaire, vous marquez accord pour que les informations transmises soient utilisées ultérieurement par l'agence pour vous informer de biens susceptibles de vous intéresser. Toutes les informations utiles sur la conservation, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.fierceimmo.com obtenues sur simple demande en format papier.

« Sous réserve de ratification écrite par le vendeur, l'agence n'ayant aucun pouvoir pour valablement l'engager »